



N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation

rapport publié le 10 novembre 2017

No 121 Gestion des matériaux d'excavation			
Recommandations proposées	13	Ouvert	10
		Fermé	2
		Refusé	1

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, douze ont été acceptées et une rejetée par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Au 30 juin 2021, deux recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Six autres recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 30 septembre 2021 et le 31 décembre 2022.

La recommandation mise en œuvre au 30 juin 2021 concerne l'obligation pour l'ensemble des chantiers du Grand État de recycler les matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés. Cette obligation a été insérée dans le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) 2020-2025, approuvé par le Conseil d'État en date du 23 juin 2021. La mesure DC1 prévoit de recycler, sous forme liée, 100 % des bétons issus des déconstructions et travaux genevois et 50 % des granulats bitumineux produits à Genève. Elle prévoit également d'utiliser de manière systématique, quand ceci est techniquement possible, des matériaux issus du recyclage dans les constructions publiques (recommandation 4).

Le retard dans la mise en œuvre des recommandations est notamment lié au processus législatif. Une nouvelle loi sur les déchets a été approuvée par le Conseil d'État en date du 23 juin 2021 et transmise au Grand Conseil. Ce projet prévoit l'instauration d'une nouvelle taxe sur la production de matériaux d'excavation (recommandation 2).

Pour analyser le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois, une étude est en cours pour déterminer une formule de calcul du

volume de matériaux d'excavation générés sur un PLQ en fonction des caractéristiques des immeubles. Cela permettra d'établir une estimation des volumes et types de matériaux d'excavation générés avec le potentiel de valorisation (recommandation 3).

Un programme de test (check-list) est en cours de développement pour formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance) (recommandation 8).

Une procédure sur les objets liés à la planification (procédure SERMA) est en cours de finalisation. Elle vise notamment à garantir une homogénéité dans les préavis rendus (recommandation 9).

Des travaux sont toujours en cours au sein de l'office cantonal de l'environnement (OCEV) pour définir des règles de fixation des amendes (recommandation 10).

Postérieurement à la votation populaire de novembre 2020 relative à la Sablière du Cannelet, l'OCEV a pris en charge le dossier. La fermeture du site devant se faire par une décision administrative, il convient de respecter le droit d'être entendu et la détermination de la Sablière du Cannelet. Sur cette base, la reddition de la décision administrative sera formalisée en incluant les principales échéances (arrêt de la reprise de matériaux, écoulement des stocks, démantèlement des installations, remise en état, restitution à l'agriculture) (recommandation 11).

La Cour des comptes ne peut que regretter les difficultés rencontrées par le GESDEC pour finaliser une modification légale initiée en 2018. Cela a en effet



pour conséquence de reporter la mise en œuvre de recommandations pourtant considérées comme utiles.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R1	Définir une analyse prospective des besoins et des capacités.				Refusé
121-R2	Proposer au Conseil d'État l'instauration de dispositions légales et réglementaires rendant obligatoire le traitement des matériaux d'excavation.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
121-R3	Publier une analyse sur le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois en fonction des éléments du plan directeur cantonal 2030.	Mineur	GESDEC	30.06.2018 30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R4	Proposer au Conseil d'État une modification des directives de l'État afin de rendre obligatoire pour l'ensemble des chantiers du Grand Est le recyclage des matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés.	Modéré	GESDEC	30.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
121-R5	Préciser dans les futurs plans de zone et/ou autorisations d'exploiter des décharges de type A que seuls les matériaux d'excavation non pollués dont les fractions valorisables n'auront pu être retirées au préalable seront stockés.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R6	Étudier les possibilités permettant d'installer des équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 30.06.2021 31.12.2021 report 31.12.2022	Ouvert

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R7	Définir les contrôles qu'il faudra réaliser sur les décharges de type A afin de vérifier l'application des règles en matière de recyclage.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 31.12.2021 report 30.06.2022	Ouvert
121-R8	Formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance).	Mineur	GESDEC	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R9	Rédiger une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire.	Mineur	GESDEC en collaboration avec le CI	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 30.06.2022	Ouvert
121-R10	Définir des règles de fixation des amendes.	Mineur	Service juridique de l'environnement	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R11	Effectuer une mise en conformité avec la loi afin de garantir une égalité de traitement entre les installations d'élimination des déchets.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 report 30.09.2021	Ouvert
121-R12	Formaliser davantage les contrôles techniques réalisés dans le cadre de la procédure d'exportation de matériaux d'excavation.	Mineur	GESDEC	31.12.2018	Fermé
121-R13	Adapter la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, notamment suite à la modification récente de l'OMoD.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert